



COMMISSION EUROPÉENNE

CSHT - Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail de Bruxelles

Bruxelles, le 26 janvier 2005.
CSHT/OB D(2005) 4073

**COMPTE RENDU DE LA
229^E REUNION DU 20 JANVIER 2005**

Présents : MMes. Groebner, Lipton
MM. Mazza, Alves Lavado, Champetter, Spangenberg, Duval, Materné,
Adurno, Léonet, Wurzler, Van Bennekom, Dr. Loodts, Tschismarov, Novello
(USHT) et Bouillon

La Présidente Madame Viola Groebner ouvre la séance à 9:40.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Vice-président M. Mazza souhaite ajouter des points :

- (1) S'assurer de la réception officielle du rapport général annuel 2003 par l'ADMIN.
- (2) Les contributions au projet du rapport général annuel 2004
- (3) Relance du groupe de travail E 'Achats' (afin de s'assurer que le mobilier convient et correspond à la nouvelle politique du M.I.T.)
- (4) La situation du personnel de la bibliothèque de la DG AGRI
- (5) Le suivi du problème des archivistes du SJ au BERL
- (6) La visite de la tour Madou
- (7) La création d'une fiche d'évaluation des postes techniques lors de la visite d'un bâtiment

M. Léonet souhaite ajouter les points suivants :

- (8) Les résultats de l'enquête sur les postes de travail
- (9) Le problème d'hygiène au poste de contrôle des alarmes incendie au BREY1

Suite à l'ajout de ces remarques, l'ordre du jour est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 228^E REUNION DU CSHT

Le compte rendu de la 228^e réunion du CSHT ainsi que les propositions de modification introduites par Mme. Lipton sont approuvés par les membres.

3. THEME DU MOIS :

Aucun thème du mois n'a été prévu pour cette première réunion de l'année 2005 dont le principal but est de se concentrer sur l'adoption d'un programme de travail pour l'année.

4. COMMUNICATIONS

4.1. Suivi des investigations concernant les éventuels changements dans le statut du comité.

Mme. la Présidente transmet aux membres le résultat de ses investigations auprès de la DG ADMIN et confirme que les OSP et CLP ont été consultés par les responsables du projet de décision de l'Action 56 durant le développement de ce dernier.

4.2. Indoor Air Pollution à IMCO – résultats des visites de l'USHT

M. Tschismarov résume les visites effectuées par M. Bollens (USHT) auprès des bureaux de IMCO d'où provenaient les plaintes et relate la présence de mousses d'isolation près des appareils de ventilo-convection. Cette mousse s'avère être dégradée et explique la peur d'émanation de poussières dans les bureaux de la part de leurs occupants.

M. Van Bennekom fait circuler à ce sujet une série de photos montrant l'état à la fois de cette mousse et la présence de laine de roche/verre sans enveloppe à proximité des ventilo-convecteurs. S'appuyant sur ces photos, il insiste pour qu'un examen complet de la situation soit réalisé par l'USHT et qu'une solution simple et rapide soit mise en place. Dr. Loodts qui a réalisé des visites à IMCO confirme les constatations et signale le besoin d'un bilan technique. Sur ses conseils, M. Tschismarov indique que des mesures de poussières seront prévues dans ces locaux.

M. Alves Lavado indique également des problèmes à IMCO ; infiltration d'eau au 6^{ème} et problèmes de température ; toilettes particulièrement sales au 5^{ème} qui forment ensemble des conditions de travail parfois difficiles.

M. Tschismarov répond positivement et indique que M. Bollens sera invité à prendre contact avec MM. Van Bennekom et Alves Lavado pour recevoir leurs informations et initier les actions nécessaires à la résolution de cette situation problématique.

M. Mazza soulève la question de la mise en contact avec l'air et les occupants des laines de roche/verre lors du démontage des cloisons (mis à part l'existence d'encapsulation de tels matériaux). M. Champetter explique que la raison de la présence de laine de roche dans les cloisons tient à ses propriétés acoustiques. Depuis bientôt 10 ans, les nouvelles cloisons utilisent le processus d'encapsulation mais il n'est pas possible pour l'OIB de garantir un même procédé pour les cloisons préexistantes. Il répond ainsi à la question de Mme. Lipton sur les mesures à prendre lors du démontage de cloisons dans les anciens bâtiments et sur le stockage des cloisons dans des corridors qu'elle relate avoir constaté.

M. Champetter indique que les nouvelles cloisons telles que placées au BERL ne se démontent plus ; elles se retirent d'un bloc ce qui supprime le risque de contact avec des particules de laine de roche. Il poursuit en décrivant le type de particules que génèrent les laines et les compare à d'autres telles que l'asbeste.

Pour sa part M. Adurno déplore le manque de propreté, même au sein d'immeubles neufs et insiste pour de telles ambiances pouvant être dangereuses pour la santé soient résolues par un meilleur nettoyage.

4.3. Indoor Air Pollution – Présentation des résultats des mesures effectuées par les spécialistes d'ISPRA au DEM28 et SPA3

M. Tschismarov assisté par M. Novello présente les résultats des mesures sur l'Indoor Air Pollution dans les bâtiments DEM28 et SPA3. Après avoir défini le contexte et la raison pour laquelle ce sont les experts d'ISPRA qui ont effectué cette série de mesures, M. Tschismarov définit l'approche.

Les bâtiments ont été choisis en fonction des plaintes reçues et de leur âge (DEM28 plus âgé que SPA3). On a veillé que les mesures soient faites selon une répartition équitable des sexes. Ont été pris en compte pour les mesures ; la température, l'humidité, le degré de renouvellement de l'air, la présence de courants d'air, le contenu des poussières, etc... Comme il existe également des agents chimiques (venant de produits de nettoyage, des meubles, etc...), les mesures ont également porté sur les VOC (volatile organic compounds) et sur les aldéhydes.

Des capteurs ont été placés plusieurs jours durant tant à l'intérieur des bureaux qu'à l'extérieur des bâtiments ainsi que sur des personnes volontaires afin de prendre en compte l'impact sur les personnes de la vie hors bureau. Un rapport détaillé des mesures est disponible pour consultation à l'USHT et M. Tschismarov invite les membres à venir le consulter à leur meilleure convenance.

M. Tschismarov présente les principaux graphiques de résultat. Pour les aldéhydes, on remarque de fortes quantités dans le nouveau bâtiment SPA3 ce qui s'explique par la présence de mobilier neuf. Pour le bâtiment DEM28, on note des piques de VOC (toluène) qui peuvent s'expliquer par les produits de nettoyage utilisés. Les capteurs portatifs révèlent un taux plus important hors des bureaux qu'à l'intérieur des bâtiments.

Il indique d'une manière générale que les valeurs obtenues se situent bien en deçà des seuils de tolérance. La conclusion des experts d'ISPRA est d'ailleurs claire ; la qualité de l'air est bonne à très bonne. En conclusion, M. Tschismarov souhaite obtenir l'avis des médecins du travail sur ces résultats et annonce l'intention d'introduire à l'avenir de telles mesures dans les examens de routine pratiqués par l'USHT, en fonction des moyens budgétaires disponibles. Ceci nécessitera une coordination avec le Service Médical et l'OIB qu'il prévoit également.

M. Wurzler demande quelles mesures ont été faites en rue. Des capteurs de façade des bâtiments ont été utilisés et leurs résultats concordent avec les capteurs portatifs personnels ; la pollution de rue et/ou domestique est plus importante que celle mesurée dans les bureaux. M. Tschismarov conclut en

expliquant que la présence d'une ventilation mécanique contribue à justifier une telle différence.

Mme. Lipton demande si la Commission n'est pas en mesure de réaliser ces mesures elle-même. M. Tschismarov confirme mais précise qu'AIB doit recevoir des indications claires sur les substances à mesurer.

La Présidente remercie M. Tschismarov pour l'exposé et propose que ce sujet soit suivi à l'avenir.

5. VIE DU COMITE

5.1. Elaboration du programme de travail du CSHT pour 2005

Mme. la Présidente rappelle les axes d'élaboration de ce programme de travail 2005 ; élaborer un programme où le nombre de thèmes et leur organisation permettent un suivi efficace des sujets et puissent donner lieu à des avis qui contribuent à atteindre les objectifs du Comité. Ce programme sera donc élaboré en fonction du nombre de réunions annuel et des moyens du Comité. Afin d'aboutir à un tel programme, il a été tenu compte du Annual Management Plan de la DG ADMIN et une demande a été faite pour obtenir celui de l'OIB. Mme. Groebner souhaite également que l'on considère la reprise de sujets ouverts en 2004.

Une discussion s'ensuit sur la place de titres tels que 'Bien être au travail', 'Politique sociale' et 'harcèlement moral' qui se conclut par la disparition du premier titre car il est omniprésent au sein du CSHT.

Une série de propositions d'amélioration et de réorganisation du projet de programme de travail soumis lors de la réunion est émise. Le résultat est présenté dans la nouvelle version (CSHT – Projet de Programme de travail 2005 – v2.doc) du projet de programme de travail 2005.

D'autres idées et propositions sont également faites ;

M. Mazza propose en outre que le CSHT soit inclus dans le programme de formation sur le harcèlement moral puisqu'il constitue un organe de contact. Une demande devra être faite auprès des services de M. G. Fracchia (ADMIN.C1).

Dans le but de faire connaître le Comité auprès d'un public le plus large possible, M. Adurno propose que le Comité publie ses documents adoptés.

5.2. Préparation du rapport annuel du CSHT (contributions des membres)

Afin d'apporter une contribution cohérente à la rédaction du rapport général annuel 2004, M. Mazza propose que chacun des membres appartenant aux représentations du personnel envoie son texte au secrétariat du Comité. Mme. Lipton réunira les informations concernant les points dont elle est responsable.

Le projet de rapport général annuel sera présenté lors de la prochaine réunion du CSHT le 10 février 2005.

6. INCIDENTS/ACCIDENTS

- (1) Concernant l'incident n° 01/2005, M. Léonet précise que au moment où les gardes spécialisés pour intervenir contre le feu sont arrivés, l'importance des flammes était telle qu'ils ont eu du mal à éteindre le feu et en ont fait la remarque. Il s'interroge sur l'adéquation des équipements d'intervention et demande s'il n'est pas nécessaire de considérer l'usage de masques respiratoires par exemple. M. Tschismarov répond qu'il n'existe en effet pas d'équipe de pompiers au BERL mais qu'il y a en permanence deux gardes ayant reçu une formation spécifique et que l'on appelle 'pompiers-sécuritas'. Il précise que selon la législation en vigueur, si l'on décide de leur fournir un équipement d'intervention lourd (telle que des masques respiratoires avec bombonnes) il est nécessaire de tenir compte d'un suivi médical spécifique, de formations spécifiques et du nombre minimal de personnes sur place. Afin de mieux définir les implications d'un tel choix, M. Tschismarov va demander à M. Calvo de l'USHT de se renseigner, notamment auprès des pompiers de la ville de Bruxelles. Il rappelle cependant que le but d'avoir actuellement deux personnes avec une telle formation est principalement de faciliter l'accès au bâtiment pour les pompiers de la ville de Bruxelles.
- (2) Concernant l'incident n°32/2004, M. Adurno demande si l'on décrit le problème déjà soulevé par lui des cheminées d'évacuation des gaz de combustion placées trop près des bouches d'entrée d'air frais. M. Champetter précise que dans le cas de cet incident, il s'agit du démarrage du groupe de secours (moteur diesel placé sur le toit). Le problème est en cours de résolution puisqu'une étude a été ordonnée pour pouvoir augmenter la hauteur de la cheminée d'évacuation des gaz de ces générateurs.

7. POLITIQUE & PROJETS IMMOBILIERS

M. Champetter présente les dernières informations concernant les projets immobiliers :

- (1) Le bâtiment VDBR (Vandenbranden, 66) sera évacué cette année (archives)
- (2) Visite de la tour Madou ; il s'agit d'une pré-information puisqu'elle intervient avant la négociation d'achat/location. Il s'agit bel et bien de la part de l'OIB d'une volonté de consulter le CSHT avant de mettre en route les discussions contractuelles.

M. Wurzler demande à obtenir plus d'informations car il précise qu'il n'existe au sein du CSHT aucun expert dans le domaine. M. Champetter annonce qu'il transmettra un dossier le plus complet possible aux membres, qui contiendra les avis de l'USHT et qu'il s'inspirera du M.I.T. M. Wurzler remercie M. Champetter et insiste pour qu'il soit tenu compte de ce document lors de la visite et des conclusions qui en seront tirées.

- (3) M. Champetter souhaite que le point '7. Politique & Projets Immobiliers' devienne n° 6 afin d'être traité plus tôt et que l'on ait le temps d'apporter les réponses aux questions.

8. DIVERS

- (1) S'assurer de la réception officielle du rapport général annuel 2003 par l'ADMIN. M. Mazza et ses collègues des représentations du personnel souhaitent que l'administration s'assure de la réception officielle du rapport général annuel 2003.
- (2) Relance du groupe de travail E 'Achats' (afin de s'assurer que le mobilier convient et correspond à la nouvelle politique du M.I.T.). M. Mazza explique que certains collègues ont manifesté leur insatisfaction par rapport au choix d'achats de mobilier et il souhaite pouvoir donner suite à ces événements en relançant le groupe E 'Achats'. Il s'attend à ce que l'OIB puisse répondre aux questions de ce groupe de travail.
- (3) Le suivi du problème des archivistes du SJ au BERL. La question est posée des mesures faites au BERL sur la qualité de l'air. M. Tschismarov répond que ce bâtiment est inscrit dans le programme de surveillance de tous les bâtiments et confirme qu'il est soumis au même régime que les autres. Il ajoute que la surveillance est réalisée au travers de 13 lots techniques et annonce qu'il demandera qu'il soit préparé une synthèse des rapports et une copie du planning des vérifications futures.

Concernant les archives du SJ, M. Tschismarov confirme que l'USHT a recommandé de ne pas y placer du personnel à temps plein. Mais M. Mazza explique que l'on rapporte néanmoins y observer une activité à 80%. M. Tschismarov rappelle alors les conditions de travail dans un local pour un emploi à 100% et insiste sur la ventilation qui doit être d'au moins 30 m³/h, ce qui faisait défaut en ces lieux. Faisant suite aux remarques de M. Adurno sur un danger potentiel de voir d'autres cas semblables apparaître, M. Tschismarov se charge de communiquer à M. Calvo les instructions nécessaires au suivi de ce dossier. Mme. Lipton se chargera d'envoyer à l'USHT copie de questions sur l'usage de locaux dans les parkings -2 au G--1. Dr. Loodts insiste pour que, en plus des mesures prises, un soutien moral et psychologique soit apporté au personnel des archives du SJ au BERL afin de témoigner de la reconnaissance de leur problème et de ne pas voir le taux d'absentéisme exploser. La Présidente du CSHT se propose de rédiger une note à l'adresse des autorités du SJ pour que ce problème soit résolu.

- (4) La situation du personnel de la bibliothèque de la DG AGRI. Suite à de nouvelles visites effectuées début 2005, M. Tschismarov confirme la présence permanente de personnel dans la mezzanine de cette bibliothèque. M. Mazza déplore le constat et s'étonne que la masse des déménagements récents n'ait pas profité à ces personnes. Mme. Lipton prévient qu'on risque d'assister au déménagement des bureaux de travail des personnes mais pas de la bibliothèque ce qui les obligera malgré tout à rester dans ces locaux. Elle propose donc que ce dossier soit étroitement surveillé par le Comité.
- (5) Les problèmes d'air conditionné au CDMA sont soulevés ; il s'agit d'un rapport entre ce système et l'étroitesse des bureaux obligeant à disposer les bureaux d'une manière telle qu'il n'est pas possible d'être ailleurs qu'en dessous de la bouche de soufflerie. Si des solutions de bricolage ont pu être apportées par certains collègues, M. Mazza souhaite que des mesures soient prises sur la vitesse de l'air et sa qualité. M. Tschismarov va demander à M. Bollens de suivre cette question.

- (6) Le problème d'hygiène au poste de contrôle des alarmes incendie de tous les bâtiments de la Commission, au BREY1 (3/286) est soulevé par M. Léonet qui explique que ce local est mitoyen au 'car wash' interne du parking du bâtiment et que l'on y a déjà à plusieurs reprises constaté humidité, puces, moucherons et mites. Selon les experts, ceci est dû à la proximité du car wash. M. Léonet s'interroge sur l'évolution de cette situation après la rénovation du bâtiment. M. Champetter explique qu'il existe des projets d'amélioration sérieuse de cette situation mais que l'infrastructure (notamment informatique) liée au centre rend les choses plus complexes que pour des bureaux conventionnels. M. Materné prend note de ces remarques et transmettra au niveau de la DS.

* * *

La Présidente adresse ses plus chaleureux remerciements à M. Tschismarov pour qui cette réunion était la dernière en tant que Chef d'Unité de l'USHT. Elle insiste sur le travail accompli par M. Tschismarov ce à quoi l'ensemble des membres se joint pour saluer son apport auprès du Comité.

La Présidente clôt la réunion.

La prochaine réunion du CSHT se tiendra le jeudi 10 février 2005.

Les membres recevront confirmation par le secrétaire.

Olivier Bouillon – Secrétaire temporaire du CSHT.

Annexes.

CSHT
Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail de Bruxelles

Liste synthétique d'actions consécutives à la 229^e réunion du 20 janvier 2005.

Action	Objectif	Responsable
Visite et coordination action corrective	Résoudre les problèmes soulevés, notamment le problème des mousses et laine de roche dans les caissons de ventilo-convection à IMCO	USHT / OIB
Investigations pour choix d'un équipement d'intervention contre le feu lourd pour les 'pompiers-sécurité' au BERL	Réunir les informations permettant de juger des implications pour l'employeur d'un changement d'équipement	USHT
Mise sur pied de règles concernant le régime de travail dans des locaux ne répondant pas aux prescriptions minimales d'un bureau où l'on peut exercer une activité à temps plein	Etablir une règle pour les locaux spéciaux dans lesquels un travail à temps plein est requis – sur la base de départ du cas constaté aux archives du SJ au BERL	USHT / SM
Réunir synthèse des visites techniques effectuées au BERL et planning des visites pour 2005	Informé le CSHT des visites techniques effectuées régulièrement au BERL	USHT
Visites, mesures et propositions de solution à CDMA	Etablir des recommandations sur les solutions proposées dans le cas des problèmes liés au conditionnement d'air et à la disposition des bureaux	USHT
Prendre contact avec l'équipe 'harcèlement moral' pour envisager participation du CSHT aux actions de formation	Inclure les membres du CSHT dans le programme de formation sur le harcèlement moral	Secrétariat CSHT
Obtenir confirmation de réception du rapport général annuel 2003 du CHST par l'administration	Compléter la procédure au sujet du rapport général annuel 2003.	Secrétariat CSHT

Mise à jour de la liste : 15/02/2005